

# MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

Date de convocation :  
27/02/2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Absents : 0

Absents avec  
procuration : 2

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération du Conseil  
Municipal

D.C.M : N° 3-12

Objet : Extension  
vidéoprotection.

Engagement de dépenses.  
Demande aide financière.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq et le treize mars à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : M. SANS, Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, Mmes DALLAZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absents excusés :

M. AMOUROUX (Procuration à M. SANS)

M. EVIN (Procuration à Mme GRANGE)

Madame SANDY Liliane a été élue secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19 h 35.

### ANNULE ET REMPLACE la décision du 13.02.2025.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la décision d'étendre la vidéoprotection prise lors de la séance du 13/02/2025.

Au cours de cette année, il avait été émis l'idée de rajouter des caméras sur les sites suivants : Allée du Pic du Midi et chemin du Pradet.

Un nouveau devis a été demandé à la Société FOLIATEAM. La totalité de la dépense s'élève à 88 042,17 € H.T.

OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Annule** la délibération du 13.02.2025 ;
- **Accepte** le nouveau devis présenté par la Société FOLIATEAM de Balma (31) d'un montant de QUATRE VINGT HUIT MILLE QUARANTE DEUX EUROS DIX SEPT CENTS (88 042,17 €) H.T soit CENT CINQ MILLE SIX CENT CINQUANTE EUROS SOIXANTE CENTS (105 650,60 €) TTC ;
- **Sollicite** l'autorisation du service vidéoprotection de la Préfecture ;
- **Sollicite** l'aide de l'Etat ;

- Décide d'inscrire la dépense sur le Budget Communal 2025 ;
- Habilite Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Affiché le 18.03.2025  
Pour copie conforme

En Mairie, le 14 mars 2025

Le Maire,  
Christian SANS

